

Réf : NT/XG N° 083

Dossier suivi par : Xavier GENET
Nicolas TERREL

Mâcon, le 15/02/2023

Tel. : 03.85.21.98.12

Mail : info@eptb-saone-doubs.fr

MADAME ELISABETH BORNE
PREMIERE MINISTRE
HOTEL DE MATIGNON
57, RUE DE VARENNE
75007 PARIS

Objet : Révision des enveloppes attribuées aux PAEC Biodiversité en sites Natura 2000.

Madame la Première Ministre,

En tant que Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs, structure animatrice depuis plus de 20 ans de plusieurs sites Natura 2000, je me permets de vous solliciter au sujet de la construction de la nouvelle maquette budgétaire des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) 2023.

En effet, les éléments présentés par la DRAAF Bourgogne Franche Comté à l'issue de la CRAEC du 14 novembre dernier à Dijon, malgré un premier réajustement consenti à l'issue d'échanges avec les acteurs du territoire, aboutissent à une baisse drastique des budgets alloués aux MAEC. Par voie de conséquence, les acteurs de terrain s'attendent à une réduction des surfaces en herbe, utilisées pour un élevage extensif compatible avec les enjeux environnementaux locaux, au profit de surfaces en culture.

A titre d'illustration sur le site « Saône - Grosne - Seille » dont l'EPTB assure l'animation, les **3 165 358 €** actuellement proposés ne permettent de **reconduire que 59 % des contrats en cours**.

Dans ce contexte, je me permets de vous faire part de mes plus vives inquiétudes sur l'incidence que pourront avoir ces restrictions budgétaires sur la biodiversité, pouvant ouvrir la voie vers un contentieux communautaire pour non atteinte des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires.

En outre, cette réduction des MAEC pourrait avoir deux incidences indirectes.

La première concerne la santé des éleveurs concernés par ces mesures, dont les exploitations présentent souvent une précarité financière. En effet, l'ensemble des acteurs du territoire constate une réelle difficulté à maintenir une activité d'élevage extensive dans un contexte de forte demande de matière première végétale. Ce sujet rejoint les efforts de l'interprofession pour endiguer les problèmes de santé des chefs d'exploitation.

La seconde concerne la préservation de la qualité des ressources en eau potable, puisque les espaces prairiaux concernés par ces MAEC contribuent pour partie à la protection des eaux produites par plusieurs puits de captage de la vallée de la Saône. L'abandon des MAEC pourrait ainsi provoquer une réorientation d'exploitations vers une activité céréalière nécessitant l'utilisation d'intrants, au détriment de l'élevage. Je me permets de souligner qu'une fois amorcée, cette conversion est définitive.

Au vu de ces éléments, j'appelle de mes vœux une nouvelle révision des budgets dédiés aux MAEC biodiversité pour l'ensemble de nos sites NATURA 2000 afin qu'a minima, mes animateurs de terrain puissent reconduire les contractualisations à l'identique de la situation actuelle.

Enfin, j'attire votre attention sur une préoccupation croissante des élus locaux par ce sujet, relayée par plusieurs parlementaires et sénateurs du territoire.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande, et dans l'attente des suites que vous entendrez lui donner, je vous prie de croire, Madame la Première Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président,



Landry LEONARD

COPIE : Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB)